

*Libertés, financement, engagement...*

À quoi ressemblerait  
le quotidien des  
associations sous  
un gouvernement  
d'extrême-droite ?



La dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin dernier a engendré un risque imminent de voir le Rassemblement National (RN) accéder au pouvoir. Comme Le Mouvement associatif l'a rappelé dans sa [tribune du 14 juin co-signée par plus de 1300 associations et partenaires de l'Economie Sociale et Solidaire](#), l'extrême-droite est une menace pour l'action associative et citoyenne. Cette note vise à étayer ce propos en donnant un aperçu de ce que serait le quotidien des associations sous un gouvernement d'extrême-droite, au moyen des différentes prises de positions du RN.

## **LIBERTÉS ASSOCIATIVES**

En deux ans, le RN a plusieurs fois démontré une très grande hostilité à l'encontre des libertés associatives, en particulier envers les associations qui revendentiquent une parole politique et citoyenne. Cela s'est notamment matérialisé par une volonté :

- ❖ d'imposer aux associations subventionnées ou qui interviennent dans certains cadres le principe de neutralité propre à la fonction publique. Ainsi, il a été proposé lors de l'examen du PLF 2024 les suppressions de subvention de « réduire le financement par le ministère de l'Éducation nationale des associations à caractère politique, qui ne respectent pas le principe de laïcité et de neutralité du service public de l'éducation. » en s'en prenant ainsi à SOS Racisme, au Planning Familial ou à la Ligue de l'Enseignement ([amendement déposé par le groupe RN](#)).
- ❖ d'interdire à certaines associations d'émettre des reçus fiscaux, notamment celles qui ont des adhérents « sont reconnus coupables d'actes d'intrusion ou de dégradations sur les installations nucléaires ou d'actes de violence vis-à-vis de professionnels. » ([amendement déposé par un député RN lors du PLF 2024](#))
- ❖ de restreindre l'action d'ONG et organisations internationales. Lors de l'examen de [la proposition de loi visant à prévenir les ingérences étrangères en France](#) le RN a déposé un amendement visant à mentionner explicitement les ONG dans la liste des représentants d'intérêts agissant pour le compte d'un mandant étranger, jugeant que les ONG constituent une voie d'accès privilégiée pour les ingérences étrangères en ce qu'elles peuvent être utilisées comme « cheval de Troie par les Etats étrangers pour s'immiscer dans les affaires intérieures de la France ». Se faisant, il visait nommément plusieurs structures telles que l'UNICEF, Greenpeace ou Oxfam.

Par ailleurs, il ne faut pas négliger le danger que pourrait constituer pour le monde associatif le recours au Contrat d'Engagement Républicain par des élus RN ainsi que la possibilité de dissoudre les associations en conseil des ministres. Jordan Bardella a déjà indiqué qu'il souhaiterait « dissoudre toutes les organisations qui usent de la violence dans notre pays, qu'elle soit d'ultradroite ou d'ultragauche ». Ces dénominations suscitent ainsi des interrogations, le RN ayant fréquemment qualifié des associations de défense de l'environnement d' « écoterroristes » par exemple.

## **FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS**

Concernant le financement de la vie associative, les attaques du RN se caractérisent à la fois par une réorientation, voire une suppression des subventions allouées à certaines associations ou certains secteurs. Cela s'est notamment vérifié dans les mairies gérées par l'extrême-droite :

- ➔ Budget à la vie associative réduit considérablement à Mantes la Ville avec une baisse de 35% en 2016 et une suppression progressive du club de football local<sup>1</sup> ;
- ➔ Retrait d'un prêt de local au Secours Populaire à Hayange, malgré le millier de bénéficiaires de l'association<sup>2</sup> ;
- ➔ Suppression de la subvention de la LDH à Hénin-Beaumont<sup>3</sup>.

De manière générale, la crainte est de voir une baisse conséquente ou une suppression des budgets de l'État attribués à des structures et secteurs d'activités qui n'ont pas la même vision politique que le RN. Et, compte tenu des différentes prises de position du RN lors des deux dernières années, ces appréhensions concernent plusieurs secteurs tels que l'écologie, la solidarité internationale, l'accès au droit ou l'éducation populaire.

Bien qu'exigeant davantage de transparence sur les financements des associations, il est également à noter que près d'une soixantaine de députés RN ont été signataires d'une [Tribune visant le rétablissement de la réserve parlementaire](#), le groupe déposant notamment un [amendement pour évaluer la possibilité de la rétablir](#)

## **DÉMOCRATIE ET ENGAGEMENT**

Un point beaucoup débattu depuis la dissolution de l'Assemblée nationale parmi les propositions du RN concerne la question de restreindre l'accès des binationalis à certains emplois. Si l'on se réfère à l'article 4 de [la proposition de loi constitutionnelle déposée par Marine Le Pen le 25 janvier 2024](#) : « La loi organique peut interdire l'accès à des emplois des administrations, des entreprises publiques et des personnes morales chargées d'une mission de service public aux personnes qui possèdent la nationalité d'un autre État. » À ce titre, un nombre important d'associations gestionnaires de délégations de services publics pourraient être concernées par une telle disposition et donc, restreindre le recrutement de certains postes à des personnes ne possédant que la nationalité française.

En matière d'engagement, si le RN a salué la mise en place du SNU (« une mesure de bon sens » selon Jordan Bardella<sup>1</sup>), le parti n'en demeure pas moins critique sur la mise en place de ce dispositif. Depuis 2018, le RN plaide pour un « service national, militaire et obligatoire, d'une durée de trois mois »<sup>1</sup>. Cette vision obligatoire est à l'opposé de la position des acteurs associatifs. De plus, le caractère militaire que le RN souhaite amplifier dans un tel dispositif pose évidemment la question de la place des associations au sein du SNU et de son articulation avec le service civique.

<sup>1</sup> <https://www.carennews.com/carennews-info/news/pressions-baisse-des-subventions-le-calvaire-des-associations-dans-les-communes>

<sup>2</sup> <https://www.republicain-lorrain.fr/edition-de-thionville-hayange/2016/09/29/le-secours-populaire-mis-a-la-porte>

<sup>3</sup> [https://www.libération.fr/france/2014/04/10/suppression-de-subventions-l-argument-juridique-du-front-national-est-il-fondé\\_994371/](https://www.libération.fr/france/2014/04/10/suppression-de-subventions-l-argument-juridique-du-front-national-est-il-fondé_994371/)